



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A
SART - COKAIFAGNE A L'OCCASION D'UNE COURSE DE BROUETTES.**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite par Monsieur Michael BROUET (0494/75.36.77) michael.brouet@hotmail.com en date du 19 février 2024 au nom des "Scouts de Sart" » quant à l'organisation d'une course de brouettes le 20 avril 2024;
- Vu l'autorisation délivrée par le Collège communal en date du 29 février 2024,
- Attendu que le parcours emprunte une petite partie de la voirie communale,
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale,
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art.1^{cr} Le samedi 20 avril 2024 de 10hr00 à 18hr00, **la circulation et le stationnement des véhicules** seront interdits Avenue Joseph Jongen entre les immeubles n° 98 A et 99. Les deux tronçons compris entre l'avenue Léonard Legras et le Ravel seront limités à la circulation locale et aux organisateurs.

Art.2

Art.3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C3 et E1), **laquelle sera mise en place par le service des travaux mais retirée par les organisateurs dès la fin de la manifestation.**

Art.4 Les contrevenants seront punis des peines prévues par la loi

Art.5 Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers)
- à notre police locale.
- à notre service des Travaux
- à notre fonctionnaire « Pianu ».
- aux organisateurs de la manifestation

Jalhay, le 20/03/2024

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

